



Orléans, le 22 mai 2008

Le Délégué Régional de l'ADEME

A

Monsieur le Préfet du Loiret
Bureau de l'environnement
181 rue de Bourgogne
45 042 ORLEANS CEDEX**DÉLÉGATION RÉGIONALE
CENTRE**22, rue Alsace-Lorraine
45058 Orléans cedex 1
Téléphone : 02 38 24 00 00
Télécopie : 02 38 53 74 76
<http://www.ademe.fr/centre>
e-mail : centre@ademe.fr

A l'attention de Mme Claire BARTHOLOMOT

Références :**Concerne :** Site CHANTOPAC à Patay (45)
Compte-rendu d'exécution et passage en CNA
Contacts : Chef de projet : Laurent FIODIERE – Tél : 02 38 24 00 05

Monsieur le Préfet,

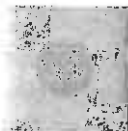
Les missions confiées à l'ADEME dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectoral de travaux d'office du 30 novembre 2006 concernant la mise en sécurité du site CHANTOPAC à Patay (45), ont été réalisées.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu d'exécution qui sera présenté à la Commission Nationale des Aides du 17 juin 2008. Le rapport final ainsi que les bordereaux de suivi de déchets dangereux vous ont été transmis ainsi qu'à la DRIRE Centre et au Groupement de subdivision du Loiret le 4 avril 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Délégué Régional de l'ADEME,


Alain BOUDARD**Pièce jointe :** Fiche opération terminée présentée à la C.N.A. du 17/06/2008**Copie :** DRIRE Centre
Groupe de Subdivision du Loiret



Société CHANTOPAC CHIMIE à Patay (45)
Démolition du hall n°1
Enlèvement de déchets
Neutralisation de cuves enterrées et aériennes

1. CONTEXTE

1.1. ACTIVITE A L'ORIGINE DE L'INTERVENTION DE L'ADEME ET ETAT DU SITE

La société Chimique de Chantopac a été autorisée par un arrêté préfectoral en date du 20/12/1960 à exploiter sur la zone industrielle de la commune de Patay (Loiret) une unité de fabrication de peinture et de vernis.

Le 23/06/1997 la liquidation judiciaire de la société Chimique de Chantopac a été prononcée. L'activité a été reprise par la société Chantopac Chimie mise en liquidation à son tour le 3/05/1999.

Les déchets et les produits dangereux n'ont pas été enlevés et sont entreposés sans précaution particulière dans les bâtiments et à l'extérieur du site.

Les quantités de déchets à éliminer se répartissent globalement de la façon suivante :

- des déchets dangereux recensés dans les trois halls : de l'ordre de 164 tonnes (dont environ 30% de colles, poudres et pigments de peintures à incinérer),
- eaux de nettoyage des 30 réservoirs (aériens et enterrés) et des sols : de l'ordre de 64 tonnes,
- eaux utilisées pour la « neutralisation à l'eau » des réservoirs enterrés (eaux qui devront être pompées lors des travaux de mise en sécurité pour permettre la neutralisation des réservoirs, conformément à la législation, par un solide physique inerte) : entre 40 et 200 tonnes (le volume des réservoirs est inconnu).

1.2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DU SITE

Le site de l'ancienne société CHANTOPAC CHIMIE est implanté sur la commune de PATAY, dans le département du Loiret (45), à environ 30 Km au nord-ouest d'Orléans et environ 30 Km au nord-est de Châteaudun, à l'adresse suivante : **700 rue Emmanuel Léger – ZI – 45 000 PATAY.**

Le site occupe une surface de 4,5 ha et est séparée en deux parties par la voie de desserte de la zone industrielle.

De part et d'autre de cette voie il y a les bâtiments d'exploitation :

- à l'ouest, un seul bâtiment (hall n°2) à l'intérieur duquel ont été abandonnés de nombreux fûts en mauvais état empilés en vrac les uns sur les autres,

- à l'est, deux bâtiments :
 - l'un des bâtiments (hall n°1) a été détruit par un incendie en mai 2002. Les murs et la toiture menacent de s'écrouler. **Le risque d'effondrement interdit la pénétration de quiconque à l'intérieur de ce bâtiment.** Il renferme des cuves et des citernes (visibles depuis l'extérieur),
 - l'autre bâtiment (hall n°3) est en bon état général. Les déchets sont soit conditionnés en fûts, en bidons ou en cuves, soit abandonnés en vrac sur le sol.

2. IDENTITE DES RESPONSABLES

Le propriétaire du site est la SCI CHAMPATAY – 53, rue André Theuriet – 92 340 BOURG LA REINE. L'administrateur de la SCI, M. OÏFFER-BOMSEL, a été le directeur de la Société Chimique de Chantopac » et de « Chantopac Chimie ».

3. COMPTE RENDU DE L'OPERATION REALISEE

3.1. ARRETE PREFECTORAL

- **ACCORD PREALABLE :**

23 mai 2003 : Courrier du MEDD donnant son accord de principe au préfet pour charger l'ADEME de la mise en sécurité du site.

- **DATE ET CONTENU DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL :**

21 novembre 2003 : Arrêté préfectoral d'exécution par l'ADEME de travaux d'office tendant à « l'élimination des déchets dangereux stockés dans les halls n°2 et n°3 et de la mise en place d'une clôture ».

09 février 2004 – Lettre au Préfet du Loiret et au MEDD informant que la procédure de consultation a été déclarée sans suite. Les offres dépassant la somme allouée par la CNA.

- **DATE ET CONTENU DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF :**

17 juin 2004 : Arrêté préfectoral d'exécution par l'ADEME de travaux d'office modifiant l'arrêté du 21/11/20007, et prescrivant d'une part la réalisation d'une étude technico-économique pour évaluer le coût des travaux de mise en sécurité (y compris la démolition du hall n°1) et d'autre part la mise en place d'une clôture.

- **ACCORD PREALABLE COMPLEMENTAIRE:**

12 septembre 2005 : Courrier du MEDD autorisant le préfet à charger l'ADEME de la mise en sécurité du site.

- **DATE ET CONTENU DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX :**

30 novembre 2006 : Arrêté préfectoral d'exécution par l'ADEME de travaux d'office prescrivant :

- la démolition du hall n°1 et l'évacuation des déchets dangereux,
- l'identification, le tri, et le reconditionnement des déchets dangereux abandonnés sur le site (hall n°1, 2, 3 et extérieur),
- le nettoyage, dégazage et neutralisation (découpage) des cuves enterrées et aériennes,
- le transport et le traitement des déchets dans des centres autorisés.

3.2. DECISIONS DE LA C.N.A.

- DATE : 16 octobre 2003
- NATURE INTERVENTION : « fermeture des deux bâtiments non sinistrés, clôture des zones présentant des risques et élimination des seuls produits dangereux encore présents sur le site ».
- MONTANT DECIDE : **95 000 euros**

- DATE : 21 octobre 2005
- NATURE INTERVENTION : « Démolition du hall n°1, identification, tri, reconditionnement des déchets dangereux stockés sur le site (halls n°1, 2 et 3 et extérieur), nettoyage, dégazage et neutralisation des 30 cuves enterrées et aériennes ».
- MONTANT DECIDE : **budget supplémentaire de 446 000 euros → total 541 000 euros** (budget accordé sous réserve de modification de l'Arrêté Préfectoral)

- DATE : 19 décembre 2007
- NATURE INTERVENTION : « Démolition du hall n°1, identification, tri, reconditionnement des déchets dangereux stockés sur le site (halls n°1, 2 et 3 et extérieur), nettoyage, dégazage et neutralisation des 30 cuves enterrées et aériennes ».
- MONTANT DECIDE : **Point d'information sur le dépassement de l'enveloppe allouée initialement (+19.33%).**

3.3. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES REALISEES

Au cours de la réalisation de l'opération de mise en sécurité sur le site CHANTOPAC à Patay (45) qui a démarré le 15 octobre, il est apparu nécessaire de passer un marché complémentaire concernant des prestations nouvelles résultant de circonstances imprévues. En effet, il a été découvert de nouveaux déchets qui n'avaient pas été inventoriés lors de l'étude, dans le sens où l'accès au hall n°1 était interdit pour des questions de sécurité.

L'estimation initiale de déchets concernant le hall n°1 était la suivante :

- déchets dangereux : 30 tonnes
- gravats non souillés : 600 tonnes
- ferrailles : 200 tonnes

L'estimation après démolition était la suivante :

- déchets dangereux : 30 tonnes
- gravats souillés : 350 tonnes
- gravats non souillés : 200 tonnes
- ferrailles : 200 tonnes

La démolition du hall n°1, ayant subi un incendie en 2002 et contenant initialement le stock de matières premières, a généré une quantité importante, et non prévue initialement, de déchets souillés en mélange avec les gravats, malgré la technique de déconstruction employée. Ces déchets dangereux, composés de gravats, de boues, de poudres, de colorants **ont du être évacués en priorité pour traitement**, pour supprimer le lessivage et les fortes odeurs de solvants de peintures s'en dégagent continuellement depuis la fin des travaux de démolition.

3.4. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET PERIODE DE REALISATION

3.4.1. Nature des interventions – Décision CNA 16/10/2003

Les opérations réalisées dans le cadre de l'arrêté de travaux d'office modificatif du 17 juin 2004, ont été présentées à la CNA du 21 octobre 2005.

Ces travaux étaient les suivants :

- mise en place d'une clôture ceinturant le hall n°1, le hall n°3 et le dépôt enterré d'hydrocarbures situé à proximité du hall n°1,
- fermeture des halls n°2 et n°3,
- réalisation d'une étude technico-économique sur les conditions de déconstruction du hall n°1, et de tri, reconditionnement, enlèvement et élimination des déchets dangereux présents sur le site.

3.4.2. Nature des interventions – Décision CNA du 21/10/2005

Un marché a été signé avec la société ORTEC GENERALE DE DEPOLLUTION (AIX EN PROVENCE - 13) pour assurer les prestations consistant à :

- des travaux de démolition et tri des déchets relatif au hall n°1,
- des travaux d'identification, de tri, de (re)conditionnement et d'élimination des déchets industriels dangereux stockés dans les halls n°1, n°2, n°3 et en extérieur,
- des travaux de vidange et neutralisation des cuves souterraines et aériennes.

3.4.2.1. Démolition du hall n°1

Dans le cadre de ce projet, la société DELAIR NAVARRA mandatée par OGD a réalisé l'ensemble des travaux de Désamiantage, Tri sélectif et Démolition du Hall N°1.

Retrait d'amiante non friable

Ces travaux ont concerné le retrait des plaques ondulées en fibrociment disposées en toiture du local électrique et du local annexe.

La dépose des éléments en fibrociment a été effectuée par des ouvriers spécialisés au moyen d'un outillage adapté et suivant une méthodologie précise (conformément aux prescriptions du plan de retrait amiante) et dans les règles de l'art (surfactage et aspiration).

Les matériaux ont ensuite été conditionnés en double sacs estampillés « amiante », mis en Big Bag sur palettes filmées avec un étiquetage spécial amiante pour une évacuation vers un centre d'enfouissement de classe 1.

Au total 1,7 Tonnes de déchets en amiante ciment ont été évacuées le 31/10/2007 vers le centre COVED de PANAZOL (87). Ce tonnage inclus les déchets de matériels, protections individuelles, sacs d'aspirateurs, filtres et vêtements ont été conditionnés avant d'être évacués en site de stockage de classe 1 ou équivalent.

Déconstruction du Hall 1 et tri mécanique des déblais

La déconstruction du bâtiment Hall 1 a été réalisée semaines 43 à 45 avec :

- La découpe des parties de charpente et ferrailles en premier lieu. Les superstructures ont été retirées à l'aide d'une pelle équipée d'une cisaille. La charpente a été ainsi désolidarisée en gros morceaux d'une longueur de 5 à 6 mètres. Ces tronçons ont ensuite été découpés à chaud (gabarit Martin) par une équipe de chalumistes sur une zone de découpe spécialement aménagée et située à proximité du bâtiment.
- La démolition des murs dans un second temps. Les éléments de mur instables ont été purgés au moyen d'une pelle mécanique équipée d'une pince à béton (grignoteuse) et rabattus vers l'extérieur du bâtiment, le cas échéant, vers l'intérieur du bâtiment pour plus de sécurité. A l'issue de cette phase, l'intérieur du bâtiment est devenu accessible, ce qui a permis d'effectuer toutes les opérations de tri et de regroupement des déchets.

- Le tri entre les déblais de démolition et les déchets préalablement stockés à l'intérieur du Hall 1 a été réalisé au maximum de façon mécanisée en séparant :
 - les déchets « dangereux » ayant été carbonisés au cours de l'incendie et disposés en vrac au sol. Ces derniers ont été reconditionnés en fûts et entreposés dans le Hall 3 en attente de leur évacuation.
 - les DIB valorisables : les éléments de charpente métallique ainsi que les cuves, fûts, bidons après contrôle visuel pour séparation des contenants souillés et non souillés, ont été retirés et déposés sur une aire de stockage provisoire distincte, située à l'extérieur du bâtiment.
 - les DIB non valorisables et souillés ont été déposés dans une benne Ampliroll pour une évacuation en filière d'incinération.
 - les déchets inertes : murs en aggloméré, verre des fenêtres ont été stockés à l'extérieur du bâtiment.

D'autre part, les opérations de démolition du Hall N°1 ont généré de nouvelles catégories de déchets qu'il était impossible de quantifier au moment de l'appel d'offre en raison :

- de l'inaccessibilité aux déchets présents à l'intérieur,
- mais également des difficultés rencontrées avec la déconstruction du bâtiment.

Il s'agit principalement :

- de déblais de démolition constitués d'un mélange de boues, terres et gravats souillés par les déchets dangereux type poudres, pigments de peinture. Ces matériaux représentant un gisement de 350 Tonnes ont été évacués en CSDU de classe 1 SECHE à Changé (53).
- de 12 nouvelles cuves de solvants qu'il a fallu vidanger, nettoyer et dégazer. Ces opérations ont été réalisées par ORTEC Environnement.

3.4.2.2. Déchets évacués

Déchets conditionnés	Filière de traitement	N°CAP	N°BSD et date d'enlèvement	Tonnage TOTAL (T) pris en charge
Solvants non halogénés (de 30L à 200L)	Incineration SARP Limay (78)	1054566	RDV50209/534745 - 12/12/07	3,156
Déchets solides à pâteux organiques non halogénés broyables (<200L et >200L)	Incineration SARP Limay (78)	1054570	B07129411-05/12/07 B07129357-07/12/07 B07129287-11/12/07 M07128555- 12/12/07 M07128734-14/12/07 B080223666- 18/01/08	39,467
Déchets solides à pâteux organiques halogénés >10% (de 30 à 200L)	Incineration SARP Limay (78)	1054569	RDV50209/534746 - 12/12/07 RDV54474/541274- 10/01/08	1,635
Colles (de 30 à 200L), poudres et pigments de peinture	Incineration SOTRENOR (62)	07107524	B08011747- 10/01/08 M07128833- 17/12/07 217863- 14/12/07 24192- 20/12/07 108538- 07/01/08 5414470- 10/01/08 M07128833- 17/12/07 544167- 10/01/08 121778- 20/11/07	55,15

Bases liquides minérales (ammoniaque bidons 30L)	Incinération SARP Limay (78)	1054604	RDV50209- 12/12/07	0,806
Produits toxiques et réactifs et PCL	Traitement physico-chimique LABO Services	2007100833	2008010129/10/01/08 2008010129/10/01/08 2007120062/05/12/07 2007120062/05/12/07 2007120062/05/12/07	3,139
Aérosols usagés	Dénaturation LABO Services (92)	2007100833	2007120035- 04/12/07	1,911
Verrerie de laboratoire souillée	Traitement physico-chimique LABO Services (92)	2007100833	2008010129/10/01/08 2007120062/05/12/07	0,023
5 Extincteurs + 1 bonbonne de gaz, usagés et vides	Générale Incendie (13), Primagaz (75)	-	-	/
Déchets amiantés (amiante liée)	CSDU classe 1 COVED (87)	0709352	1182TP87 - 31/10/07	1,7

F.O.D (avec eaux de lavage)	Traitement physico-chimique SOTREMO (72)	0702883	050707- 05/12/2007	5,3
Eaux souillées bio physico-chimiques (fûts et containers, lavage des sols Halls 2 et 3)	Incinération SARP Limay (78)	1054567	B08011420- 17/01/08 B08011420- 14/12/07 B07129873-17/12/07 M07128833-17/12/07	23,90
Eaux de lavage des citernes (eaux faiblement chargées)	Traitement physico-chimique SOTREMO (72)	0702883	231107- 23/11/2007	15,36
Emballages vides et souillés y compris ceux du Hall N°1	Incinération SARP Limay (78)	1054603	B08011137- 08/01/08 B08011420- 17/01/08 B08011420- 14/12/07 B08011420- 17/01/08 B08011420- 08/01/08	14,814
Déchets solides dangereux en vrac non identifiés (Hall N°1)	Incinération SARP Limay (78)	1054565	RDV53423- 07/01/08	28,32
DIB souillés (bois, papier, plastique, laine de roche ...)	Regroupement LABO Services (92)	2007100833	2007120035/04/12/07 2008010129/10/01/08 2008010260/18/01/08 2007120035/04/12/07 2007120062/05/12/07	10,81
DIB non souillés y compris ceux du Hall N°1	CSDU classe 2 SOCCOIM (45)	-	-	5,56
Terres polluées avec poudre de peintures	CSDU classe 1 SECHE (53)	0711230084	03120701- 03/12/07 03120702 - 03/12/07 03120703 - 03/12/07 03120704 - 03/12/07 03120705 - 03/12/07 03120706 - 03/12/07 03120707 - 03/12/07 04120708 - 04/12/07 04120709 - 04/12/07 04120710 - 04/12/07	350

			21110711 - 04/12/07 04120712 - 04/12/07 21110713 - 05/12/07 05120714 - 05/12/07 06120715 - 06/12/07	
Terres polluées aux PCB	CSDU classe 1 SECHE (53)	0711210018	19120701 - 15/12/07	9,18
Transformateurs PCB (masses solides et liquides)	Dénaturation APROCHIM (53)	1507/JEBE03 / 000874/1	A/JBE03/000874/1/4 J/JBE03/000874/1/4 8/11/2007	1,405
				571.636

Au total, **571.636 tonnes de déchets ont été évacuées.**

3.4.2.3. Nettoyage, Dégazage, Pompage et extraction des 21 cuves enterrées

Jaugeage des cuves et caractérisation analytique complémentaire

Afin d'effectuer les opérations de pompage, nettoyage et dégazage des 21 cuves enterrées (et à priori inertées à l'eau), dans des conditions de sécurité optimales, OGD a procédé à un jaugeage de toutes les cuves (semaine 43). Ce jaugeage a permis :

- d'identifier les cuves inertées à l'eau, des cuves vides, des cuves présentant des produits non identifiés ;
- d'estimer les volumes d'effluents à traiter sur site et éventuellement en centre externe agréé.

Pompage et traitement des eaux sur site (semaines 44/45)

En considérant les résultats analytiques obtenus, OGD a dimensionné un système de traitement composé des éléments suivants :

- une pompe électrique de relevage type vide cave 7 m³/h ;
- un filtre à sable utilisé pour piéger les matières en suspension si la présence d'eaux chargées était constatée ;
- un filtre à charbon actif relié au filtre à sable pour traiter les hydrocarbures et composés organiques dissous dans l'eau.

Nettoyage et dégazage des cuves – extraction et ferrailage

Les cuves vidées de leurs effluents, ont ensuite fait l'objet d'opérations de nettoyage et de dégazage. L'équipe d'ORTEC Environnement Tours, habilitée (formation sécurité en milieu pétrolier de type G.I.E.S.) et équipée de tous les moyens de sécurité nécessaires (outillage ADF et détecteurs de gaz permanents) a réalisé ces travaux les semaines 44 à 47, de la façon suivante :

- Démontage des tuyaux de remplissage, d'aspiration et de mise à l'atmosphère ;
- Contrôle de l'explosimétrie ;
- Lavage à l'eau sous haute pression et pompage des eaux de lavage et des produits hydrocarbonés résiduels. Les travaux de nettoyage et pompage ont été exécutés au moyen d'un véhicule citerne aspiratrice (combiné hydrocureur) ADR, habilité au transport des déchets dangereux.
- Transfert des eaux de lavage dans une cuve tampon, afin de constituer un volume significatif pour une évacuation en centre de traitement agréé,
- Dégazage au complet de la cuve ;
- Etablissement d'un certificat de dégazage (validité de 24H);

- Extraction de la cuve au moyen d'une pelle mécanique,
- Enlèvement en l'état de la cuve (si petit gabarit) ou ferrailage sur place au moyen de pelle équipée d'une cisaille en vue d'une valorisation matière chez un récupérateur local agréé.

Les déchets et les eaux de lavage ont été évacués le 23/11/2007 par camion citerne ADR sur le centre SOTREMO au Mans (72) pour un traitement physico-chimique. La quantité éliminée est de 15,36 Tonnes.

D'autre part, ORTEC a également traité deux anciennes cuves à FOD :

- la cuve à mazout N° 24 de 12 m³ située contre le Hall N°3,
- une cuve de 3 m³ jouxtant l'ancienne maison du gardien (faisant l'objet du marché complémentaire),

mais aussi une quinzaine de machineries présentes dans le Hall N°3.

Les citernes et machineries ont été vidées, nettoyées et dégazées selon la procédure décrite ci-dessus.

Les effluents ainsi récupérés (eaux de lavage hydrocarburées) ont été acheminés vers le centre SOTREMO du Mans (72) pour élimination.

Réception des fouilles et remblaiement partiel

A l'issue de la phase d'extraction des différentes cuves, OGD a procédé à des prélèvements de sols au niveau des fouilles.

En fonction de la nature des produits anciennement stockés dans les cuves du site, les analyses ont porté sur tout ou partie du programme analytique comportant les paramètres suivants :

- HCT,
- BTEX,
- COHV,
- Métaux lourds (8).

Au total, 15 échantillons de sols (paroi ou fond de fouille) ont fait l'objet d'analyses de réception.

Les résultats analytiques indiquent pour l'ensemble des paramètres mesurés des concentrations inférieures aux seuils de détection correspondants, ou le cas échéant, inférieures aux seuils d'acceptation d'un CSD de classe 3 (charte FNADE), à l'exception des échantillons suivants :

- F23 prélevé en paroi de fouille de la cuve 16 (impacts en As, Cr, Pb, Zn, HCT, BTEX, HAP, et COHV);
- F20 prélevé en fond de fouille de la cuve N°15 (impacts en Pb) ;
- TR1 prélevé sur le stock de terres issues des excavations complémentaires effectuées dans les zones présentant un impact résiduel (F20 et F23).

Une partie des matériaux constitutifs de ce stock a été évacués en CSD de classe 1. Cependant, une bonne partie des terres impactées est restée sur le site car leur évacuation ne faisait pas partie des travaux indiqués dans l'arrêté préfectoral de travaux d'office du 30 novembre 2006. Les échantillons problématiques ont cependant été localisés sur le plan de réception des fouilles, et les terres impactées localisées sur site à l'aide de bâches, afin de faciliter d'éventuelles investigations complémentaires.

Toutes les fouilles ont été remblayées à partir des matériaux sains issus des opérations d'excavation et de démolition.

3.4.2.4. Nettoyage, Dégazage, Pompage et découpe des 11 cuves aériennes des Halls 2 et 3

Les travaux de nettoyage, dégazage, pompage et découpe des 11 cuves aériennes du site ont été réalisés selon une méthodologie identique à celle employée pour les cuves enterrées.

Les découpes ont été réalisées à froid ou à chaud selon le type de revêtement des cuves et les pièces ainsi obtenues ont été évacuées en filière de valorisation (ferraille) ou d'élimination (matières plastiques).

Les effluents pompés ont été transférés en camion citerne ADR pour un traitement par incinération au centre SARPI de LIMAY (78).

3.5. CALENDRIER DES INTERVENTIONS

- Etat des lieux contradictoire avant travaux : 19 décembre 2006
- Consultation des entreprises : 30 janvier 2007 – 9 mai 2007
- Visite d'inspection commune : 20 septembre 2007 et 9 octobre 2007
- Préparation de l'intervention par le prestataire : 20 septembre 2007 – 12 octobre 2007
- Travaux sur site : 15 octobre 2007 – 18 janvier 2008
- Réception des travaux: 21 janvier 2008
- Réception des travaux avec la DRIRE : 30 janvier 2008
- Etat des lieux contradictoire de fin de travaux : 26 mars 2008

3.6. BILAN FINANCIER

PRESTATIONS	Montant engagé (€ TTC)
<i>Gestion de l'opération – Décision CNA 16/10/2003</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des lieux initial ▪ Avis de publicité ▪ Coordination sécurité et protection de la santé 	2 733.18
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Géomètre ▪ Mise en place d'une clôture ▪ Réparation et entretien de la clôture 	36 594.26
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude technico-économique sur les conditions de mise en sécurité du site 	16 241.68
<i>Gestion de l'opération – Décision CNA 21/10/2005</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des lieux initial ▪ Diagnostic amiante ▪ Intervention sur fûts de nitrocellulose ▪ Avis de publicité ▪ Condamnation électrique 	5 007.27

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination sécurité et protection de la santé ▪ Etat des lieux final 	
Marché n°0723C0091 avec OGD : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démolition du hall n°1 ▪ Evacuation et élimination des déchets ▪ Neutralisation des cuves aériennes et souterraines 	468 775,29
Marché n°0723C0309 avec OGD : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evacuation des déblais de démolition pollués 	115 580.48
TOTAL	644 932.16

COMPARAISON AVEC LE MONTANT ACCORDE EN CNA :

- CNA : 541 000,00 € TTC
- ENGAGE : 644 932.16 € TTC
- **DEPASSEMENT : 103 932.16 € TTC, soit 19.21% du montant alloué initialement par la CNA.**

4. PROPOSITION D'INTERVENTIONS OU DE SUITES A DONNER

Comme demandé dans l'arrêté préfectoral de travaux d'office du 30 novembre 2006, l'ensemble des produits et déchets dangereux présents sur le site et susceptibles d'entraîner une pollution des eaux a été évacué. Le hall n°1 a été démoli, et les déchets dangereux présents à l'intérieur évacués. Enfin, l'ensemble des cuves aériennes et souterraines ont été neutralisées.

Cependant, nous avons pu constater lors de l'extraction des cuves souterraines, des concentrations élevées en BTEX et en COHV à certains endroits, ainsi que des remblais colorés par des pigments de peintures. Par conséquent, des conditions de contrôle et de vérification de la situation du site, et d'éventuels impacts sur les sols et sur la nappe, devront être suivies par l'administration soit vis-à-vis du propriétaire, soit par une intervention complémentaire de l'agence.

